

« J'AURAIS DONC DÛ » :

les risques juridiques les plus courants du détaillant... et comment vous en protéger



Responsabilité civile des détaillants : notions de base

Qu'est-ce que la responsabilité civile?

Notre société tend à se judiciairiser. Les cabinets d'avocat annoncent leurs services un peu partout, et personne n'est à l'abri des poursuites – pas même les commerces de détail comme le vôtre.

Dès lors qu'on exploite une entreprise, on met sa responsabilité en jeu. Clients, adeptes du lèche-vitrine ou même simples passants : tous sont susceptibles d'engager une poursuite contre votre entreprise s'ils estiment avoir subi un préjudice par sa faute. La responsabilité civile, c'est le principe selon lequel votre entreprise peut être responsable, aux yeux de la loi, de dommages causés à autrui.

Quels sont les motifs les plus courants de réclamation en responsabilité contre les détaillants?

Il y en a trois : les dommages corporels, les dommages matériels, et la cyberresponsabilité. Si le spectre d'une réclamation pour dommages corporels ou matériels menace les entreprises depuis la nuit des temps, la cyberresponsabilité, elle, est un risque nouveau qui demande de plus en plus d'attention à mesure que les entreprises investissent le cyberspace.

N'oubliez pas que votre entreprise peut être poursuivie même si elle n'a pas causé un tort délibéré. En effet, une poursuite peut naître d'un incident dont ni vous ni vos employés n'avez eu connaissance. En tout état de cause, vous devez être prêt à vous défendre.

Qu'est-ce qui rend votre commerce de détail vulnérable?

Les clients sont votre gagne-pain et, au bout du compte, c'est à eux que votre entreprise doit son succès. Mais ils sont aussi votre plus grande source de risques. En tant que propriétaire-exploitant, vous pouvez potentiellement être poursuivi par quiconque interagit avec votre entreprise et subit des dommages corporels ou matériels du fait de votre commerce.

La responsabilité de votre entreprise peut être mise en jeu d'une multitude de façons : dommages corporels causés par vos produits, défauts, ou même vol des données d'un client. Vous devez donc parer à toutes les éventualités. Si vous offrez des services de livraison, de sous-traitance ou de réparation, vous pourriez encourir des risques encore plus nombreux, qui appellent un degré de protection supplémentaire.

N'oubliez pas : même si vous croyez que votre entreprise n'est pas en tort, les tribunaux, eux, pourraient être d'un autre avis.

Risques de responsabilité courants dans le commerce de détail	4
<i>Responsabilité civile pour dommages corporels</i>	4
<i>Responsabilité liée aux produits</i>	5
<i>Responsabilité civile pour dommages matériels</i>	7
<i>Cyberresponsabilité</i>	7
Le sort des entreprises non assurées	9
Protégez votre entreprise avec une assurance de la responsabilité civile	11
Visé par une poursuite en responsabilité? Voici comment vous en sortir	13
La différence Northbridge	14
La suite des choses	16





Risques de responsabilité courants dans le commerce de détail

Tout litige touchant votre commerce est susceptible de se répercuter sur votre rentabilité – vous avez donc intérêt à les éviter. **Voici quatre types de réclamations en responsabilité parmi les plus courants qui pourraient frapper votre petite entreprise n'importe quand.**

Responsabilité civile pour dommages corporels : de quoi s'agit-il?

Les dommages corporels sont un motif de réclamation fréquent : s'il s'avère que votre entreprise est à l'origine d'une blessure, la victime pourrait vous poursuivre.

Ainsi, tous ceux qui entretiennent un rapport quelconque avec votre entreprise peuvent lui causer des ennuis juridiques :

- clients,
- personnel d'entretien,
- visiteurs en tous genres,
- invités, fournisseurs venus sur place, ou quiconque assiste à un événement extérieur organisé par vous.

Le risque de dommages corporels n'est pas confiné à l'intérieur du magasin : un accident peut aussi survenir sur le terrain où il se trouve. Par exemple, si quelqu'un trébuche dans les escaliers menant à votre commerce, il pourrait y avoir matière à poursuite. D'ailleurs, selon [Statistique Canada](#), les chutes seraient la première cause de blessures nécessitant une hospitalisation au Canada : elles compteraient pour 50 % des blessures chez les adolescents, et 63 % chez les aînés.

Devant pareilles statistiques, les propriétaires d'entreprise ne peuvent que reconnaître l'importance de se doter d'une procédure d'inspection et de surveillance pour repérer et éliminer les risques de chute sur leur propriété. L'entretien courant est tout aussi important.

Voici quelques trucs pour limiter ce genre de risque :

- Faites inspecter votre stationnement à intervalles réguliers pour repérer les surfaces inégales, nids-de-poule et débris divers, et corrigez les problèmes sans tarder. Entre-temps, signalez le danger au moyen de cônes orange et de panneaux d'avertissement.
- Gardez vos allées dégagées, et inspectez-les régulièrement.
- Vérifiez régulièrement l'état des marches et des rampes de tous vos escaliers.
- Maintenez un éclairage suffisant à la grandeur de la propriété.
- Tenez un registre détaillé des travaux d'entretien effectués sur votre propriété (date et heure, responsable, etc.).

Dans vos pratiques d'entretien, mettez en place un processus pour signaler les problèmes urgents, comme une flaque d'eau ou un plancher de salle de bain mouillé pouvant causer un accident. D'ailleurs, mieux vaut faire affaire avec un professionnel de l'entretien plutôt que de compter sur vos employés pour s'occuper de tout.

Évidemment, si vous faites affaire avec un tiers, pensez à protéger vos arrières : exigez toujours une preuve d'assurance au préalable.

Quel est le pire qui puisse arriver?

Malheureusement, nier votre responsabilité ne vous mettra pas à l'abri d'une poursuite; si la personne lésée croit que votre entreprise est en tort, elle pourrait tenter un recours. Par exemple,



les marches de votre magasin auront beau être déglacées, sèches, désencombrées, sûres et exemptes de tout obstacle, un client qui trouve quand même le moyen de chuter pourrait revenir contre vous.

Une réclamation en responsabilité civile pour dommages corporels peut conduire à la ruine. En effet, vous pourriez être contraint d'assumer une multitude de coûts et de pertes, y compris des dommages-intérêts pour :

- souffrances endurées,
- perte de salaire,
- frais médicaux,
- frais juridiques.

Morale de l'histoire : un accident peut être plus lourd de conséquences que vous ne l'imaginez. Si vous prévoyez tous les dénouements possibles, vous serez mieux à même de préparer votre entreprise à faire face à tous les problèmes.

Responsabilité liée aux produits : de quoi s'agit-il?

La responsabilité liée aux produits concerne toute entreprise qui vend des marchandises, qu'elle les fabrique elle-même ou les achète d'un grossiste. Une démarche judiciaire ne met pas toujours en cause votre action (ou inaction); un produit vendu par vous qui cause des dommages corporels ou matériels à autrui peut aussi donner matière à poursuite.

Les réclamations en responsabilité liée aux produits résultent souvent de :

- dommages corporels causés par une défectuosité alléguée du produit,
- dommages aux biens d'autrui causés par vos produits.

Prenons l'exemple d'une boulangerie. Si une fournée de biscuits est accidentellement contaminée par des matières dangereuses (éclats de verre, bactéries, etc.), un client qui se blesse ou devient malade en les mangeant pourrait tenter une poursuite. Même si le danger ne résulte pas d'un acte délibéré du propriétaire, ce dernier pourrait quand même avoir à répondre des conséquences.

Votre plan de prévention

Il arrive qu'un produit doive faire l'objet d'un rappel. Le cas échéant, il vaut mieux avoir d'avance un plan pour prévenir toute aggravation des risques avec rapidité et efficacité.

Voici quelques éléments que vous pourriez envisager d'inclure dans ce plan :

- Nommer du personnel compétent et lui donner une autorité suffisante pour s'occuper du rappel.
- Signaler le produit défectueux aux autorités compétentes, par exemple un agent de la sécurité des produits de Santé Canada ou un représentant de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.
- Dresser la liste des produits visés par le rappel.
- Déterminer, isoler et identifier clairement tous les stocks restants des produits rappelés qui se trouvent sur les lieux.
- Retracer les produits qui ont déjà été distribués.
- Déterminer la marche à suivre par les clients ou les consommateurs.
- Préparer un avis de rappel et le diffuser à tous les clients et consommateurs susceptibles d'être touchés.
- Éliminer tout stock restant des produits rappelés.

Les polices d'assurance de la responsabilité civile des entreprises couvrent rarement les frais liés à un rappel de produit; à vous de souscrire une garantie supplémentaire si vous ne voulez pas avoir à porter seul ce fardeau. Voilà un excellent sujet à discuter avec votre courtier, qui saura déterminer si cette garantie vous convient.



N'oubliez pas que la responsabilité liée aux produits n'est pas seulement l'affaire des entreprises qui vendent directement aux consommateurs : celles qui vendent aux entreprises sont aussi concernées. Vous vendez des produits finis, des matériaux, des pièces, des produits nettoyants, des matières premières ou des composants électriques? Sachez que les marchandises de ce genre peuvent, elles aussi, donner lieu à une réclamation en responsabilité liée aux produits.

Recommandations à suivre pour éviter de vous retrouver devant les tribunaux

- Étiquetez vos produits comme il se doit (surtout pour les allergies alimentaires).
- Fournissez un mode d'emploi contenant des instructions claires.
- Prenez l'habitude d'inspecter vos produits avant de les expédier à un détaillant.
- N'utilisez que les produits de fabricants de bonne réputation.
- Si vous importez un produit, assurez-vous qu'il réponde aux normes canadiennes.

Un brin de diligence et d'attention dès le départ peut s'avérer extrêmement payant au bout du compte. Prenez sur vous de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour éviter un rappel de produits – et les problèmes de santé et de sécurité qui peuvent l'accompagner!

Responsabilité civile pour dommages matériels

Les dommages aux biens d'autrui sont très préoccupants pour toutes les entreprises, y compris les commerces de détail. Si un produit que vous vendez cause des dommages aux biens d'un tiers, vous risquez de faire l'objet d'une réclamation pour dommages.

Par exemple, si vous vendez de la machinerie agricole ou d'aménagement paysager, votre client est en droit de s'attendre à ce qu'elle fonctionne comme promis et ne cause pas de dommages à ses biens. Si, pendant un usage normal, la machine s'enraye à cause d'une défectuosité et endommage une structure érigée sur le terrain du client, vous pourriez devoir assumer les coûts.



Cyberresponsabilité

Le rythme des progrès technologiques est effarant. À mesure que l'environnement numérique évolue, les sources de préoccupation des détaillants en matière de responsabilité civile se transforment. Cybervols, fuites de données et autres incidents où de l'information confidentielle est compromise sont aujourd'hui en tête des préoccupations des petits détaillants.

En fait, [70 % des entreprises canadiennes](#) affirment avoir été victimes d'une cyberattaque sous une forme ou une autre, pour un préjudice financier moyen dépassant les 14 000 \$. Si certains cybercriminels sont capables de pirater un appareil en [15 minutes](#), les techniciens informatiques de



l'entreprise, eux, peuvent mettre jusqu'à un an rien que pour détecter le méfait.

Beaucoup de magasins de détail conservent les renseignements personnels d'employés et de clients dans une banque de données quelconque, hébergée dans le nuage ou sur un serveur local.

Le péril du commerce en ligne

Si vous faites vos affaires sur Internet, les cyberrisques devraient être votre préoccupation numéro un. Après tout, vous conservez sans doute une multitude d'informations susceptibles de compromettre la vie privée de vos clients ou d'être détournées par un fraudeur. Vous recueillez des coordonnées personnelles? Conservez un historique des transactions? Stockez des données de carte de crédit? Si oui, votre entreprise pourrait être une cible de choix.

Si votre entreprise évolue et prospère en ligne, songez à prendre les mesures suivantes :

- Faites fréquemment des copies de sauvegarde de vos données, et soumettez-les régulièrement à des tests d'intégrité.
- Installez des logiciels antivirus fiables.
- Effectuez régulièrement un audit et une mise à niveau de vos systèmes et logiciels.
- Faites très attention à l'endroit où vous stockez vos données.

Si vous manipulez des données de nature délicate qui risquent d'attirer les regards indiscrets, prenez le temps de vous assurer que vos défenses sont à

la hauteur. Si vous sentez que vous pourriez en faire plus, appelez un professionnel de la cybersécurité pour qu'il vous aide à peaufiner votre plan.

Cybercrime : quel est son fonctionnement?

Un cybervol peut commencer par un appel ou un courriel d'hameçonnage qui permet au voleur de s'infiltrer dans votre système. Une fois à l'intérieur, les pirates peuvent téléverser des programmes malveillants pour trouver et extraire l'information convoitée. Sans surprise, les pirates affectionnent particulièrement les adresses, les numéros de carte de crédit et les numéros d'assurance sociale.

Une fois que vous avez découvert le problème et alerté les clients ou les employés touchés (ou, pire, une fois qu'ils s'en sont rendu compte eux-mêmes), les victimes pourraient tenter une poursuite contre vous si elles tiennent votre entreprise responsable de la perte de leurs données sensibles.

Pour gérer au mieux les cyberrisques qui vous guettent, suivez les conseils suivants :

1. Conscientisez vos employés. Donnez-leur des exemples d'information ou d'activité suspecte pour les aider à discerner les cybermenaces. Montrez-leur comment afficher la véritable adresse de destination d'un lien en le survolant avec la souris. Rappelez-leur qu'ils doivent faire attention à l'information qu'ils publient en ligne et éviter d'utiliser des informations à caractère personnel dans les mots de passe qu'ils créent.

2. Élaborez des politiques et des procédures. Dotez-vous de politiques encadrant les droits d'accès des utilisateurs et limitant l'accès de votre réseau aux employés et aux tiers qui en ont besoin, lorsqu'ils en ont besoin. Enseignez à votre personnel comment créer un mot de passe robuste, et rappelez-lui de ne jamais les noter par écrit. Mettez en place des protocoles pour gérer les appareils perdus ou volés, et instaurez des contrôles réguliers pour vous assurer que les mesures de sécurité sont bel et bien mises en pratique.

3. Soyez prêt. Si vous transférez des fichiers en ligne, assurez-vous que toutes les données confidentielles ou de nature délicate sont chiffrées. Sauvegardez tous vos fichiers sur un disque dur externe ou un service de stockage en nuage pour anticiper une défaillance matérielle. Dotez-vous d'un



plan de mesures à prendre en cas de panne informatique, et surveillez étroitement vos systèmes pour détecter les cyberattaques et y réagir promptement.

Si vous transférez des fichiers en ligne, assurez-vous que toutes les données confidentielles ou de nature délicate sont chiffrées. Sauvegardez tous vos fichiers sur un disque dur externe ou un service de stockage en nuage pour anticiper une défaillance matérielle.

Le sort des entreprises non assurées

Une assurance de la responsabilité civile des détaillants est un maillon essentiel du filet de sécurité de votre entreprise, que vous exploitiez une entreprise individuelle ou un grand commerce. La bonne assurance peut vous aider à supporter les coûts occasionnés par une affaire de responsabilité civile et ses conséquences juridiques.

Souscrire une assurance de la responsabilité civile devrait être une priorité absolue pour toute jeune entreprise, grande ou petite.

Vous n'êtes pas convaincu? Songez à ce qui pourrait vous arriver si vous omettez de vous assurer :

1. Si un tiers vous poursuit pour des dommages corporels ou matériels et que vous n'avez pas d'assurance, votre entreprise pourrait être contrainte d'assumer tous les coûts des procédures judiciaires, en plus des dommages découlant de la poursuite. Par exemple, si quelqu'un glisse sur une plaque de glace dans les escaliers devant votre commerce, vous pourriez avoir à payer tous les frais.





2. Si vous êtes locataire, votre bail vous oblige peut-être à souscrire une assurance de la responsabilité civile. De même, si vous signez un contrat avec un grand distributeur ou grossiste, il pourrait exiger que vous ayez une assurance.
3. Nombreuses sont les situations où l'on pourrait vous demander de produire une preuve d'assurance. Quand vous participez à un événement tel qu'un salon commercial, par exemple, l'organisateur exige souvent une attestation d'assurance responsabilité. De plus, si vous souhaitez qu'une grande chaîne de détail vende vos produits, attendez-vous à ce qu'elle vous demande une preuve d'assurance avant de signer un contrat avec vous.
4. Si votre commerce de détail offre des services auxiliaires (livraison, entretien, installation, etc.), assurez-vous d'obtenir une assurance appropriée. Par exemple, si vous obligez un employé à utiliser sa voiture personnelle dans le cadre de son travail, vous aurez besoin d'une assurance automobile des non-proprétaires, au cas où il serait impliqué dans une collision durant une visite d'affaires.

Nombreuses sont les situations où l'on pourrait vous demander de produire une preuve d'assurance. Quand vous participez à un événement tel qu'un salon commercial, par exemple, l'organisateur exige souvent une attestation d'assurance responsabilité.

Protégez votre entreprise avec une assurance de la responsabilité civile

En résumé, une assurance de la responsabilité civile peut vous être d'un précieux secours si vous devez faire face à des coûts potentiellement faramineux d'une réclamation en responsabilité. On trouve de nombreux types d'assurance pour les détaillants, et si votre courtier est le mieux placé pour vous recommander un produit adapté à vos besoins, il y a trois grandes catégories qui sont pratiquement universelles :

Assurance de la responsabilité civile des entreprises (RCE)

L'assurance de la responsabilité civile des entreprises, ou RCE, est conçue pour couvrir les dommages corporels ou matériels causés à autrui dont votre entreprise est responsable devant la loi. Ainsi, si votre entreprise est déclarée responsable d'un préjudice subi par un client, cette assurance couvrira vos frais juridiques ainsi que les dommages-intérêts adjugés au client lésé. Elle vous couvre aussi, vous et vos employés, durant vos déplacements d'affaires.



Assurance de la responsabilité liée aux produits

L'assurance de la responsabilité liée aux produits est souvent incluse dans les polices RCE, mais pas toujours; prenez soin de vérifier, surtout si vous fabriquez ou vendez des marchandises.

Cette assurance protège votre entreprise de détail en cas de :

1. dommages corporels causés à un tiers par votre produit. Par exemple, si vous vendez des meubles et qu'un de vos clients soutient que la chaise qu'il a achetée s'est brisée et lui a causé une blessure, c'est votre assurance de la responsabilité liée aux produits qui vous protégera en cas de poursuite;
2. dommages matériels causés à un tiers, par exemple à sa maison, à sa voiture, à ses appareils électroniques, ou à quoi que ce soit d'autre qu'il possède. Par exemple, si un client allègue qu'une pièce de rechange que vous lui avez vendue a endommagé sa voiture, c'est votre assurance de la responsabilité liée aux produits qui pourrait vous protéger contre les conséquences juridiques.

Assurance des cyberrisques

L'assurance des cyberrisques est conçue pour vous protéger advenant le cas où des pertes ou des dommages touchant aux actifs numériques de votre entreprise nuisent à vos activités ou au respect de vos obligations. Toute entreprise qui traite des renseignements par des moyens électroniques est exposée aux cyberrisques.

L'assurance des cyberrisques interviendra si vos données sont corrompues ou volées par suite d'un acte de piratage par un tiers malintentionné ou d'une attaque par rançongiciel. Elle pourrait vous aider à couvrir les coûts occasionnés par l'incident : notification des parties, interruption des activités, recouvrement des actifs, frais juridiques, et divers autres frais liés aux cyberévénements.

Les cyberrisques sont une menace croissante : par conséquent, songez à souscrire, en complément de votre police RCE, une assurance des cyberrisques spécialisée qui répond à vos besoins.

L'assurance de la responsabilité liée aux produits est souvent incluse dans les polices RCE, mais pas toujours; prenez soin de vérifier, surtout si vous fabriquez ou vendez des marchandises.

Visé par une poursuite en responsabilité? Voici comment vous en sortir

Si vous vous retrouvez au cœur d'une poursuite en raison d'une blessure, de dommages matériels ou d'une cyberattaque, vous devez avoir les bons réflexes. Voici quelques conseils pour protéger votre entreprise :

1. Ne communiquez pas avec le demandeur

Il est important de ne pas communiquer directement avec le demandeur sans d'abord obtenir les conseils d'un professionnel du droit. Tout ce que vous direz ou ferez pourrait être utilisé contre vous.

2. Prévenez votre assureur

Prévenir votre assureur devrait être votre priorité. Il sera en mesure de vous indiquer les limites de votre garantie, de déterminer ce qui est couvert ou non, et de vous expliquer comment votre assurance pourrait prendre en charge certains frais juridiques.

3. Consultez un avocat

Peu importe le montant en jeu, il est primordial de consulter d'emblée un avocat. Une équipe juridique vous aidera à décider de la voie à suivre en connaissance de cause. Si vous déclarez la réclamation à votre assureur, il se peut qu'il nomme un conseiller juridique pour vous représenter, au besoin; pensez donc à vous entendre avec lui avant d'engager votre propre avocat.



La différence Northbridge

Si vous choisissez l'assurance de la responsabilité civile des détaillants de Northbridge, vous aurez droit à une police flexible, à la mesure des besoins de votre entreprise. Nos services à valeur ajoutée - offerts sans frais supplémentaires - amènent votre protection à un niveau supérieur et nous permettent de vous fournir tout le soutien dont vous avez besoin avant, pendant et après une réclamation.

Assistance juridique

Les propriétaires d'un commerce de détail s'exposent quotidiennement à des risques juridiques. Comme les poursuites peuvent être longues et coûteuses, il est toujours préférable de les éviter. C'est pourquoi Northbridge vous offre l'Assistance juridique, un service qui vous donne un accès à des conseils juridiques généraux illimités par téléphone*. Ainsi, vous pourrez naviguer plus aisément dans les méandres du droit et éviter de vous retrouver dans une saga judiciaire aussi pénible que coûteuse.



Assistance Gestion du risque

Ne serait-il pas génial de pouvoir empêcher un sinistre avant même qu'il ne survienne? Notre Assistance Gestion du risque vous donne accès aux conseillers experts de notre Service de prévention, qui peuvent vous guider dans la gestion des risques et la planification des mesures de prévention*. Ces conseils vous aideront à gérer efficacement les risques dont vous n'aviez peut-être pas conscience au sein de votre entreprise.

Assistance en cas de traumatisme

Un sinistre est toujours une expérience éprouvante. Notre Assistance en cas de traumatisme est conçue pour aider les propriétaires d'entreprise et leurs employés à se remettre du choc émotionnel causé par un tel événement*. Par l'intermédiaire d'un réseau de professionnels indépendants, nous vous offrons un accompagnement individualisé, par téléphone ou en personne, ainsi que des services de gestion du stress lié à un incident critique pour les groupes. Tous ces services sont fournis dans la plus stricte confidentialité.

Assistance Cyberrisques

Les cybermenaces sont en progression - en nombre comme en complexité. C'est pourquoi nous nous sommes associés à CyberScout, un fournisseur de services de gestion des risques liés aux données de premier plan, pour vous offrir l'Assistance Cyberrisques*. Le programme comprend des services de consultation sur les mesures à prendre en amont pour protéger votre entreprise, des services réactifs en cas d'atteinte à la protection des renseignements personnels ainsi que divers autres services d'intervention et de gestion de crise.

Service d'indemnisation accessible en tout temps

Notre service d'indemnisation est là pour vous en tout temps - nous ne prenons aucune pause! Nos représentants dévoués vous aideront à présenter votre demande et à obtenir un règlement sans complications indues, afin que vous puissiez retrouver la tranquillité d'esprit dont vous avez tant besoin dans l'immédiat.

Les cybermenaces sont en progression - en nombre comme en complexité. C'est pourquoi nous nous sommes associés à CyberScout, un fournisseur de services de gestion des risques liés aux données de premier plan, pour vous offrir l'Assistance Cyberrisques*.

La suite des choses

Tout propriétaire ou exploitant d'un commerce de détail a besoin d'une assurance de la responsabilité civile. Si vous êtes réticent à assumer cette dépense, n'oubliez pas que les poursuites et les règlements peuvent être extrêmement coûteux, et que faute d'une assurance adéquate, votre entreprise devra assumer seule ce fardeau

Northbridge peut vous préparer une police sur mesure qui répond aux besoins uniques de votre entreprise, avec des garanties flexibles assorties d'un montant suffisant pour protéger vos finances. Communiquez dès aujourd'hui avec votre courtier pour savoir comment nous pouvons vous aider à protéger ce que vous avez bâti et à réaliser votre plein potentiel.





Northbridge et le logo Northbridge Assurance sont des marques de commerce utilisées par la **Société d'assurance générale Northbridge** avec l'autorisation de la Corporation financière Northbridge. Consultez la police pour connaître les conditions et les exclusions qui s'appliquent. Le présent document est fourni uniquement à titre informatif et ne vise pas à remplacer les conseils de professionnels. Nous ne faisons aucune assertion et n'offrons aucune garantie relativement à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements qu'il contient. Nous ne pourrions en aucun cas être tenus responsables des pertes pouvant découler de l'utilisation de ces renseignements.

* Les services Assistance juridique ne sont pas destinés aux questions de droit criminel, de droit privé ou de droit des assurances, ne fournissent pas de représentation en cas de poursuite juridique et ne couvrent pas les honoraires juridiques. Les services sont fournis par Assistenza International par l'intermédiaire d'avocats membres en règle du Barreau de votre province ou territoire. Les services Assistance Gestion du risque sont fournis par nos spécialistes en prévention et visent à améliorer vos pratiques internes en matière de sécurité, de conformité et de gestion du risque, et ne remplacent pas les conseils d'un professionnel ou les avis juridiques. Le service Assistance en cas de traumatisme est fourni par des professionnels indépendants et ne comprend pas les consultations spécialisées ou à long terme. Les services Assistance Cyberrisques sont fournis par CyberScout inc. et ne sont inclus dans aucune extension de garantie ni aucun avenant relatif aux cyberrisques. Les services ne constituent pas une police d'assurance, et certaines polices ne sont pas admissibles. Communiquez avec nous pour obtenir de plus amples renseignements. [3808-005 ed01F]